

LES ANNONCES DE LA SEINE

Lundi 19 mai 2014 - Numéro 23 - 1,15 Euro - 95^e année



Rapport d'activité 2013

Paris - 19 mai 2014

Isabelle Falque-Pierrotin

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

SOCIÉTÉ

- Rapport d'activité 2013 de la CNIL
 - Protéger la vie privée du crime de « lèse-technologie » 2
 - par Isabelle Falque-Pierrotin 3
 - Innovation et prospective de la CNIL 3

AU FIL DES PAGES

- L'avocation « La vie des avocats enfin révélée ! » par Aurore Boyard 5

VIE DU DROIT

- Droit et Procédure Les Procédures Ordinales : l'Ordre, comment ça marche ? par Julie Couturier 6
- Institut Art & Droit Transmission successorale du droit d'auteur 7

IN MEMORIAM

- Jérôme Haas nous a quittés 8

ANNONCES LÉGALES

- Bilan 9
- Avis d'enquête 15 et 17

AUDIENGE SOLENNELLE

- Tribunal de Grande Instance de Meaux
 - Le Ministère Public acteur essentiel d'une Justice forte et juste par Christian Girard 18
 - La mission du corps judiciaire par Jean-Pierre Ménabé 20

Ce matin Isabelle Falque-Pierrotin a présenté à la Presse le 34^{ème} rapport annuel de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et a fait revivre les moments forts de l'activité 2013 pour notamment mettre en lumière l'affaire Prism dans laquelle Edward Snowden effectuait des révélations sur le système de surveillance américain. Pour la Présidente de la CNIL « la norme devient la surveillance généralisée par défaut des personnes, ce qui n'est pas acceptable dans un Etat de droit ». Mais comment lutter contre « la technique qui prend le pas sur la politique » ? La CNIL, qui est au service des libertés individuelles et qui protège les citoyens, cherche à alerter la société civile sur les menaces réelles de la généralisation d'une « société de surveillance ».

Elle met tout en œuvre pour protéger l'effectivité des droits qu'elle a pour mission de protéger et pour créer un cadre indispensable au développement équilibré du numérique. La protection des données au plan européen est également au cœur des préoccupations de la CNIL a ajouté Isabelle Falque-Pierrotin « particulièrement soucieuse d'un cadre juridique efficace et protecteur des droits des citoyens au niveau national et européen ». Elle a rappelé que le Gouvernement avait annoncé un projet de loi sur le numérique et que la CNIL avait formulé des propositions d'évolutions législatives s'articulant avec le projet de règlement européen actuellement en discussion. En 2014, la CNIL devra donc relever de nombreux défis dont les enjeux seront aussi importants pour les citoyens et les entreprises que pour les autorités.

Jean-René Tancrède

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15

Internet : www.annoncesdelaseine.fr - E-mail : as@annoncesdelaseine.fr

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

Institut Art & Droit

Transmission successorale du droit d'auteur
Paris, 9 avril 2014

L'Institut Art & Droit, présidé par Gérard Sousi, organisait le 9 avril dernier, à l'Université Panthéon-Assas, un colloque consacré à la transmission successorale du droit d'auteur.

En effet, ces dernières années de grandes batailles judiciaires, relayées par les médias, ont opposé entre eux des héritiers et des légataires d'artistes très célèbres à propos de la propriété des droits d'auteur et donc de la propriété des œuvres de l'artiste décédé. Ces conflits émergent notamment quand les artistes ont eu plusieurs épouses et compagnes, plusieurs enfants des unes et des autres et qu'ils sont décédés sans testament ou avec un testament mal rédigé.

L'objectif de ce colloque, terme de réflexions d'un groupe de travail de membres de l'Institut Art & Droit, était de recenser les difficultés juridiques et judiciaires apparaissant lors de ces situations et de faire des propositions d'outils juridiques permettant de les limiter.

Avocats, notaires, universitaires, organisations et fondations gestionnaires de droits d'auteur sont intervenus, sous la présidence de Gérard Sousi et sous la direction scientifique du Professeur Tristan Azzi, sur des thèmes tels que « le risque de démembrement du droit d'auteur », « la gestion de l'indivision », « de l'art de bien rédiger son testament », « droit de suite et droit des successions », ou encore « un point de vue étranger : l'exemple italien ».

Point d'orgue de ce colloque, une table ronde intitulée « regards croisés » et placée sous

Tristan Azzi, Gérard Sousi et Pierre Sirinelli



Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

la modération du Professeur Pierre Sirinelli a permis d'évoquer le cas Picasso avec l'intervention de Claudia Andrieu, responsable des affaires juridiques de la succession Picasso (Picasso administration), le cas Vasarely avec l'intervention de Pierre Vasarely, Président de la Fondation Vasarely, légataire universel et titulaire du droit moral de Victor Vasarely et enfin les problématiques de la gestion collective des droits

d'auteur avec l'intervention de Marie-Anne Ferry-Fall, directrice de l'ADAGP.

Toutes les questions abordées ont donné lieu à un large échange de points de vue entre les intervenants et les très nombreux participants. Les actes de cet intéressant colloque devraient être publiés dans les prochaines semaines sur le site de l'Institut Art & Droit (www.artdroit.org).

2014-306

Jean-René Tancrede

Marie-Anne Ferry-Fall, Pierre Vasarely, Tristan Azzi, Gérard Sousi, Pierre Sirinelli, Claudia Andrieu et Lavinia Savini



Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35